

# Compte rendu du conseil municipal

## Séance du 13 décembre 2012

Absents excusés : G. Baudras, N. Devillers

### Subventions associations

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de reconduire les 26 subventions 2011 aux associations ; ci-après la liste des plus importantes

- Coup de Pouce Alimentaire :	800 €	- ADMR :	100 €
- SPA :	183 €	- Ass Française Myopathies :	100 €
- Les Cours de la Loue :	300 €		
- Intermed :	150 €	- Ligue contre le cancer :	150 €
- Football Club Val de Loue :	1500 €		
- Amicale des donneurs du Sang :	450 €	-Hand Ball Club Val de Loue :	600 €
- Amicale des pompiers :	200 €	-Etoile Cycliste Quingéoise :	300 €
- Harmonie la Fraternelle :	450 €	-CCSQ :	400 €

Discussion sur la rénovation du court de tennis, déjà une dégradation, voir pour changer la serrure...

A définir une subvention à l'ADAPEI, voir combien la vente des brioches rapportait et leur accorder une subvention équivalente.

### Convention collège / IME

L'exposé du Maire entendu, après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer une convention d'accueil (hors restauration) d'une classe externalisée de l'IME de Montfort au collège « Félix Gaffiot » à Quingey, entre le département, le collège, la commune et l'Association Hygiène Sociale de Franche-Comté.

### Avenants baux logements communaux

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants aux baux des logements communaux situés 3 rue du Gey, afin d'intégrer une provision mensuelle pour charge de chauffage comme suit :

- avenant bail Leblanc Mathieu, Guinet Marie-Laure, provision mensuelle de 70 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013
- avenant bail Marchiset Daniel, provision mensuelle de 70 € du 1er janvier 2013 au 30 avril 2013 et 130 € à compter du 1er mai 2013
- avenant bail Marchiset Nathalie, provision mensuelle de 50 €
- avenant bail Stehly Sophie, provision mensuelle de 50 €

Demande Mr et Mme Marchiset Daniel pour la pose de volets, l'accord de l'architecte des bâtiments de France sera demandé.

### Renouvellement bail trésorerie

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de renouveler le bail de la trésorerie de Quingey pour 20 ans avec un loyer annuel de 18 900 €, du 16/12/2012 au 15/12/2013 et une révision annuelle en fonction de l'indice du coût de la construction.
- autorise le Maire à signer le nouveau bail

### Projet et bilan camping

Présentation par Christian Dauphin du bilan du camping, les résultats financiers sont très bons par rapport aux années précédentes, bénéfice de fonctionnement est passé de 16 385 € à 21 948 €.

La classification des campings a changé : pour être classé il faut remplir un cahier des charges relativement strict.

Jacques BREUIL propose de réunir la commission tourisme pour faire un pré projet, définir un coût de remise à niveau du camping

Suite à des demandes d'hébergement en dur, le conseil municipal accepte l'installation de structures type lodge (mi bois/mi toile).

Après une rencontre avec les responsables de la base de loisirs WOKA, proposition d'un package hébergement/canoë. Idée de proposition de séjours court avec la ligne Mobidoubs.

### **Point sur le pôle santé et fixation des loyers**

Actuellement 5 professionnels sont intéressés : psychologue, orthophoniste, médecin, infirmière, sage-femme. Le Conseil municipal décide de facturer la location des locaux de la maison de santé à 11 €/m<sup>2</sup> hors charge.

Accord pour l'avenant n°1 de la convention de contrôle technique avec SOCOTEC pour l'aménagement de la salle culturelle afin d'y inclure l'aménagement de la maison médicale et la restructuration de la bibliothèque. Les honoraires pour la salle culturelle reste inchangé soit 2 260 € HT et les honoraires pour la maison médicale et bibliothèque seront de 0.6 % HT du montant définitif TTC.

### **Projet de nouvelle bibliothèque, médiathèque :**

Explication sur le projet bibliothèque : le syndicat a la compétence équipement intérieur et fonctionnement et la commune investissement.

Création d'une commission, afin de définir les besoins exacts. Il convient de définir un cahier des charges, un programme et une enveloppe. Ensuite lancer un concours d'architecte.

Pour ce faire le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du Conseil général dans le cadre du dispositif d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

### **Marchés de travaux d'Aménagement Centre bourg 3<sup>ème</sup> tranche**

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, dans le cadre des Marché A PA, pour le schéma d'aménagement urbain de caractère 3<sup>ème</sup> phase, l'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir, les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Nombre d'entr. ayant répondu à l'offre	Entreprise retenue	Montant € HT
1	VRD, maçonnerie, mobilier urbain	3	ALBIZZIA	782 752.09
2	Métallerie	3	FCE	29 790.00
3	Espaces verts	5	ALBIZZIA	66 101.20

- Donne tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires dans le cadre de ces marchés à procédure adaptée, pour l'exécution et le règlement de ces travaux

Démarrage des travaux en février, fin des travaux automne 2013

### **Remboursements divers SIPQ/Commune**

\* Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rembourser au Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey les heures de Renée Dordor pour la mairie au cours de l'année 2012 ; soit 272.5 heures x 14.29 € = 3 894.02 €

\* Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de facturer au Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey, les heures de secrétariat de l'année 2012, à raison de 5 heures par semaine soit la somme de 4 545.96 €

\* L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de facturer au SIPQ les heures passées par les agents communaux dans les bâtiments et station appartenant au SIPQ au cours de l'année 2012 ; soit :

Ecole : 2 971.65 €

Cimetière, église : 1 948.02 €

Bibliothèque : 26.76 €

Station : 490.37 €

CLSH : 583.40

## **Création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles**

Le conseil général du Doubs peut créer une zone de préemption sur le site de Moini qu'avec l'accord du conseil municipal.

Considérant que l'objectif du Conseil Général est de faire vivre ces espaces et de les protéger sans remettre en cause les activités qui d'y déroulent déjà ;

Considérant que la création d'une zone de préemption a comme finalité de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, et que pour y parvenir le Département a élaboré et mis en œuvre une politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles en vue de leur ouverture au public.

Cette zone s'étend de l'étang au bout de la plaine, le bas de Moini, et route de Byans vers le transformateur.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, décide à la majorité de ses membres :

-De créer une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le site « les Pelouses de la Côte de Moini » situé sur le territoire de la commune de Quingey.

- Le périmètre définitif de l'espace naturel sensible de la côte de Moini est fixé comme indiqué sur le plan annexé à la présente délibération pour tenir compte de l'intérêt de certaines parcelles en matière de biodiversité, de diversification des milieux et de support pédagogique d'éducation et de sensibilisation à la préservation de l'environnement.

## **Réflexion création « emploi avenir »**

Présentation du nouveau dispositif des emplois d'avenir, qui vise à favoriser l'embauche des jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme ou de niveau CAP/BEP. Ce poste est financé pour 3 ans par l'Etat à hauteur de 75 %.

Le conseil municipal accepte la création d'un poste d'emploi d'avenir pour notamment l'entretien des espaces verts.

La personne recrutée devra avoir un diplôme dans le domaine de l'horticulture et /ou des espaces verts et le permis de conduire.

## **Bilan mobidoubs**

Octobre 2012 est le mois record avec 943 voyages.

## **Questions et onformations diverses :**

### **Questions diverses**

\* Baux terrains : Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, décide de louer :

- à monsieur MONNIN Eric, la parcelle cadastrée ZK 101 au lieu dit « A Jacquinot » d'une superficie de 2ha05a37ca à 105 € / hectare soit un montant annuel 2013 de 215.64 €

- à monsieur GUINET Jacques, la parcelle cadastrée ZK 99 au lieu dit « champs l'hoste » d'une superficie de 3ha68a74ca à 87.50 € / hectare soit un montant annuel 2013 de 322.65 €

- à monsieur PRILLARD François, la parcelle cadastrée ZB 122 au lieu dit « A pré prévaux » d'une superficie de 0ha45a28ca à 105 € / hectare soit un montant annuel 2013 de 47.54€

décide que les locations donneront lieu a des baux à ferme pour une durée de 9 années commençant à courir le 01 janvier 2013, les tarifs sont définis par arrêté prefec selon un barème officiel.

\* création chambre funéraire : suite au dossier de la « Marbrerie du Val de Loue » pour la création d'une chambre funéraire, le conseil municipal doit donner son avis. Celui-ci demande au propriétaire de venir exposer son projet avant de se prononcer à une prochaine réunion du CM en janvier prochain.

\* micro crèche : la CAF oblige les collectivités à fournir le lait et les couches aux familles.

Suite aux diverses réflexion sur la mise en place de couches lavables, le conseil municipal :

- autorise la mise en place d'un test sur l'année 2013.

- se prononce sur le plan de financement suivant :

ADEME 50 %	3 818.00 €
fonds libre	3 819.88 €

7 637.88 €

- sollicite l'aide de l'ADEME dans le cadre d'une action de prévention de production des déchets

Demande du conseil municipal de faire un comparatif à terme (sans les subventions) entre le coût des couches jetables et le coût des couches lavables (achat, blanchisserie..)

\* Transfert de compétence à la CCCQ : La communauté de communes a décidé de prendre la compétence « établissement d'infrastructures et réseaux de communications très haut débit », et d'adhérer au syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, la commune de Quingey accepte la modification des statuts de la CCCQ.

\* Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le remboursement du budget eau à la commune de Quingey de la somme de 40 000 €, représentant la main d'œuvre des employés communaux pour les divers travaux d'entretien effectués sur le réseau d'assainissement intérieur de la commune au cours de l'année 2012.

\* Suite à la mise en place de mot de passe pour le copieur de la mairie, certaines associations utilisent le copieur, il convient de leur facturer les copies soit 0.00525 € la copie noire et blanc et 0.0525 € la copie couleur.